



Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

L'école secondaire du Havre-Jeunesse veille à offrir un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui la fréquente puisse développer son plein potentiel à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence.



Prévenir

Actions de l'école pour prévenir toute forme d'intimidation ou de violence

Plusieurs mesures préventives afin de contrer toute forme d'intimidation ou de violence sont prévues à l'école secondaire du Havre-Jeunesse comme :

- ◇ Enseignement et renforcement des comportements attendus du code de vie
- ◇ Animation d'ateliers dans les classes avec différents partenaires
- ◇ Promotion du code de vie et de ses valeurs
- ◇ Surveillance active et stratégique

Que je sois :

- ⇒ Un élève témoin ou victime
- ⇒ Un parent d'un élève victime, témoin ou auteur
- ⇒ Un parent témoin

Il est important de **DÉCLARER** l'événement à l'une des personnes ressources de l'école (enseignants, intervenants, direction).

—> [Pour la fiche de signalement](#)

Signaler

Lorsqu'il y a un acte d'intimidation ou de violence...

Selon l'analyse de la situation

Agir

Actions à prendre suite à un acte d'intimidation ou de violence...

Acte d'intimidation ou de violence:

- ⇒ Rencontrer rapidement les personnes impliquées.
- ⇒ Informer les parents.
- ⇒ Mettre en place des mesures de soutien et d'encadrement prévues à l'école.
- ⇒ Faire une rétroaction à la personne qui a signalé la situation.
- ⇒ Assurer le suivi auprès des personnes impliquées ainsi qu'aux parents.

Conflit:

- ⇒ Rencontrer rapidement les personnes impliquées .
- ⇒ Intervenir selon les mesures de soutien et d'encadrement de l'école.
- ⇒ Assurer le suivi auprès des personnes impliquées.

Pour plus d'informations au sujet de la lutte contre l'intimidation et la violence, vous pouvez consulter le [site](#) du Ministère de l'éducation.

Centre de services scolaire des Samares

Québec

Mieux comprendre ce qu'est l'intimidation



Le conflit est quant à lui une situation où :

- ◇ Les élèves peuvent être amis
- ◇ Geste occasionnel, parfois agressif
- ◇ Même force physique et psychologique

Selon la Loi sur l'instruction publique:

Intimidation : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (LIP, art.13, 2022).

Violence : « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (LIP art. 13, 2022).

Comment savoir si mon enfant est victime d'intimidation?

Une blessure corporelle est facile à reconnaître, vous savez alors que votre enfant a été victime ou a participé à un épisode de violence physique.

Un enfant victime d'intimidation ou de violence verbale peut présenter des symptômes plus difficiles à reconnaître mais tout aussi importants:

Symptômes anxieux et de dépression (triste, mal heureux, irritable), perte d'intérêt pour les activités qu'il aime, faible estime de soi, baisse des résultats scolaires, ne veut plus aller à l'école ou dans les aires de jeux du quartier, ...

Comment savoir si mon enfant est auteur d'intimidation?

Autant les garçons que les filles peuvent adopter des gestes d'intimidation. Plusieurs signes peuvent vous aider à savoir si votre enfant intimide d'autres élèves:

Vit souvent des conflits, croit que l'agressivité est une bonne façon de régler un conflit, peu de remords face aux gestes posés, etc.



Quoi faire en tant que parent

Lorsque votre enfant est victime:

- ◆ Restez calme. Votre enfant a besoin de réconfort.
- ◆ Demandez-lui de vous décrire la situation en détail sans le blâmer. Évaluez si c'est un conflit ou de l'intimidation.
- ◆ Encouragez-le à en parler à un adulte de confiance à son école. Il est important de DÉCLARER l'événement à l'une des personnes ressources de l'école (enseignant, intervenant, direction).

Lorsque votre enfant est auteur:

- ◆ Écoutez-le calmement sur ce qu'il a à vous dire.
- ◆ Rappelez-lui l'importance de respecter les gens, peu importe leurs différences.
- ◆ Contacter la direction de l'école pour recevoir le soutien adéquat selon la situation.

Et si mon enfant est témoin ?

- Il est important de dire à votre enfant qu'il a un grand rôle à jouer et qu'il peut agir pour aider la victime!
- En tant que parent, vous pouvez informer votre enfant en lui disant que:
- ◆ Le rôle du témoin est très important car sa réaction peut soit encourager (rire, rester sans rien dire, participer...) ou décourager l'auteur (quitter la scène, intervenir verbalement, consoler la victime).
 - ◆ Le témoin peut en tout temps aller chercher un adulte de l'école en qui il a confiance pour que celui-ci intervienne